



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

Madame, Monsieur le secrétaire général
chambre de métiers et de l'artisanat
chambre de métiers et de l'artisanat
interdépartementale
chambre régionale de métiers et de l'artisanat
chambre de métiers et de l'artisanat de région

Paris, le **03 AOUT 2018**

N/Réf. : 2018-887-D

Objet : Avis de vacance emploi de secrétaire général
(Article 20-II du statut)

Madame, Monsieur le secrétaire général,

Conformément à l'article 20-II du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat, Monsieur le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Seine-Maritime nous demande de porter à votre connaissance que :

son établissement recrute au 1^{er} septembre 2018

un(e) secrétaire général positionné(e) rang 4

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 24 août sous pli confidentiel à

Monsieur le président
CMA de la Seine-Maritime
135 boulevard de l'Europe
76043 ROUEN Cedex

Nous vous prions de bien vouloir également transmettre cette communication au(x) secrétaire(s) générau(x) adjoint(s) de votre chambre et ce, en application des dispositions de l'article 20-II précité.

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le secrétaire général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Julien GONDARD
Directeur général adjoint

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES DE MÉTIERS

12 avenue Marceau - 75008 Paris - Tél. : +33 1 44 43 10 00 - Télécopie : +33 1 47 20 34 48 - Internet : www.artisanat.fr - Courriel : info@apcma.fr